

Rentrée scolaire - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

M. VUILLEMIN : Présenter la rentrée scolaire est toujours pour l'Adjoint à l'Enseignement un agréable devoir. Cette présentation ne saurait se limiter au seul commentaire sur l'évolution des effectifs (effectifs qui sont par ailleurs précisés dans l'annexe jointe au document du rapport ainsi que les différents moyens mis en place dans les écoles maternelles et primaires de la ville).

Une rentrée scolaire c'est pour moi l'occasion privilégiée de rendre publiquement hommage à l'ensemble du personnel municipal qui concourt à la préparation de ce temps fort de la vie de la cité. Pour nos services, c'est un défi qu'il convient de relever chaque année. Un défi qui se décline en termes d'organisation, de gestion et de coordination des moyens à mettre en œuvre, de visites sur le terrain, de travaux de restructuration à terminer, de locaux à aménager, du mobilier à mettre en place. Il s'agit également de recruter le personnel pour assurer la surveillance des enfants dans nos 79 restaurants scolaires (262 surveillants à recruter), la sécurité aux abords des écoles (34 agents), et les services de garderie du matin et d'études du soir. Toutes écoles confondues, maternelles et primaires, 39 services de garderie du matin fonctionnent, 168 services d'études du soir fonctionnent dans les différentes écoles. Je tenais à le dire et à remercier publiquement l'ensemble du personnel municipal qui y a contribué.

Une rentrée scolaire, c'est aussi des parents d'élèves qui se mobilisent pour défendre l'école de leur quartier. Cette année, il importait d'obtenir un poste supplémentaire à l'école Bourgogne et le maintien des moyens existants à l'école Jean Zay. A Bourgogne, la moyenne avant création, supérieure à 28 élèves par classe et avec des effectifs proches de 30 dans certaines classes, justifiait la création d'un poste. Il convient de noter que la solution mise en place par l'Inspection Académique consiste en la nomination, pour l'année scolaire en cours, d'un titulaire remplaçant. Autrement dit, le problème est résolu cette année, il n'est pas résolu pour l'avenir. Je tenais tout de même à le préciser. La suppression d'un poste à Jean Zay qui conduit à l'organisation de cours doubles et à des effectifs de l'ordre de 28 élèves en CE2 et de 29 élèves en CM2 nous paraît préjudiciable dans une école située dans un quartier concerné par la politique de développement social des quartiers. J'ose espérer que les difficultés rencontrées cette année à Jean Zay permettront à chacun de prendre conscience de l'enjeu.

Les règles de recrutement mises en place l'an dernier, qui peuvent paraître contraignantes aux yeux de certains, sont nécessaires. Il apparaît en effet que l'absence ou le non-respect de règles de recrutement a pour conséquence un déséquilibre important au regard des effectifs entre des écoles proches, l'accumulation de tous les handicaps sur les mêmes écoles : baisse des effectifs et fermetures de classes. A l'évidence, ces dispositions ne pouvaient, en une seule année, corriger un déséquilibre de plusieurs années pendant lesquelles des parents, en l'absence de règles précises en matière de recrutement, ont pu inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix. Ces mesures n'ont d'autre but que celui de défendre l'école publique, c'est-à-dire une école qui ne choisit pas ses élèves. Et défendre l'école publique, c'est défendre toutes les écoles publiques de manière à ce que chacune soit en situation de remplir sa mission. Tel est le véritable enjeu.

Enfin, ne convient-il pas, à l'heure de la rentrée de prendre le temps de la réflexion ? Réflexion sur l'action en cours et sur celle à entreprendre. La politique municipale dans ce domaine, je le rappelle, s'articule autour de deux axes : Ecole lieu de vie, Ecole lieu de solidarité et d'intégration. Comme les années précédentes, un effort important a été fait pour améliorer les conditions d'accueil et de vie dans nos écoles : restructuration complète de l'école primaire Rivotte, aménagement d'une nouvelle salle à manger à Champrond maternelle et Helvétie maternelle, aménagement d'une nouvelle salle de classe aux Tilleroyes -école qui, bientôt, portera officiellement le nom de notre regretté collègue Jean BOICHARD-, aménagement de la cour à Ile de France pour ne citer que

quelques opérations parmi les plus importantes. Des projets d'aménagement et de restructuration sont à l'étude : à Saint-Claude, à Bregille Plateau et à Velotte. Le projet de construction de la future école Granvelle fait l'objet d'une étroite concertation entre l'architecte, les enseignants et les parents d'élèves. Bien entendu, la politique visant à améliorer la sécurité aux abords des écoles sera poursuivie. En cette rentrée, on a pu le lire dans la presse, on a parlé un peu et même beaucoup de l'école primaire Rivotte ; depuis la rentrée, un agent a été recruté pour assurer la traversée aux heures de sortie et d'entrée d'école et les aménagements, souhaités par les parents d'élèves et les enseignants ont été analysés par la cellule sécurité de mon collègue Bernard RÉGNIER à la voirie et ces aménagements seront mis en place à partir de cette semaine, en tout cas dans les tous prochains jours.

L'école est aussi un lieu de solidarité et d'intégration. Les actions de soutien et d'accompagnement scolaires, la tarification des repas selon le quotient familial, pour ne citer que ces deux exemples, répondent à l'exigence de solidarité. C'est à l'école que les enfants apprennent à vivre ensemble, à découvrir leurs différences, à s'enrichir de leurs différences. C'est à l'école que les enfants apprennent la tolérance et le respect des autres. Pour permettre à chaque école d'être en situation d'assumer cette mission d'intégration, il convenait de définir des règles de recrutement. Nous l'avons fait. Nous avons bien noté la mise en place dans les prochaines semaines par l'Education Nationale, d'études dirigées pendant le temps scolaire. Mais nous savons bien que l'effort en faveur des élèves en grande difficulté et de ceux qui ne bénéficient pas, à la maison, d'un environnement favorable, devra être poursuivi. Nous participerons à la réflexion annoncée sur le temps scolaire et le déroulement de la semaine avec la volonté de privilégier l'intérêt de l'enfant et le souci de préserver ses rythmes. Il conviendra aussi de veiller à ce que l'organisation du temps hors scolaire ne conduise pas à creuser davantage encore les inégalités sociales.

Enfin, nous souhaitons la poursuite, voire l'extension de l'apprentissage précoce des langues qui concerne, à Besançon, les classes du cours moyen des écoles situées sur le secteur des collèges Proudhon et Stendhal. A l'heure de la construction européenne, l'apprentissage des langues revêt, à l'évidence, une importance capitale. Pour notre part, et cela est commencé, nous développerons les échanges de classe à classe pour les écoles concernées. Des contacts ont été pris, à cet effet, avec certaines villes jumelées et notamment Huddersfield et Fribourg.

En conclusion je voudrais, mais j'y tiens beaucoup, rappeler que depuis de nombreuses années, la Ville de Besançon a mis en place et développé autour de l'école une politique sociale performante (restauration municipale, centres de loisirs, études et garderies, actions de soutien et d'accompagnement scolaires). La volonté de répondre au mieux à l'attente des familles, de favoriser l'épanouissement des enfants dans nos écoles guidera demain comme hier notre réflexion et notre action. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint qui a un travail important à faire notamment en ces périodes de rentrée. Je voudrais quand même poser une question ; j'ai reçu fin juin un courrier du Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Police Urbaine concernant la surveillance des points écoles. Il me semblait que cela correspondait un peu à un désengagement, qu'en est-il exactement sur le terrain ?

M. VUILLEMIN : Effectivement, on a reçu à la date du 24 juin, une lettre du Commissaire Principal de Besançon nous indiquant qu'il souhaitait engager une réflexion visant à redistribuer les moyens dont il dispose. En clair, cela signifiait un peu moins de personnel de la police Etat sur les points les plus dangereux des sorties d'école, je pense par exemple à Fontaine-Ecu sur le boulevard et à d'autres endroits. Il est évident que cela ne nous convient pas du tout. Il y a un certain nombre de dispositifs qui sont mis en place pour améliorer la sécurité aux abords des écoles, notamment sous l'égide de Bernard RÉGNIER, soit pour limiter la vitesse, soit pour mieux identifier l'école ou encore pour interdire là où il le faut le stationnement mais chacun sait bien que la présence d'un képi à

certaines endroits et à certaines heures est particulièrement dissuasive. Donc c'est en ce sens que nous avons répondu au Commissaire Principal pour lui demander de revoir sa proposition dans le sens de maintenir, là où c'est nécessaire, les moyens de la police Etat pour assurer la sécurité aux abords des écoles.

Nous avons saisi l'opportunité de ce courrier pour rappeler aussi que la Ville de Besançon a souhaité, a demandé et obtenu l'affectation à Besançon d'un certain nombre de policiers auxiliaires, au nombre de 10, qui sont là et pour lesquels d'ailleurs la Ville, financièrement, participe au fonctionnement, à l'habitat, etc. Donc il nous paraîtrait intéressant, sans prendre des responsabilités qui ne sont pas les nôtres, que des missions simples de surveillance d'abords d'école par exemple puissent être confiées en tout ou partie à certains de ces policiers auxiliaires.

Mme CAMPBELL : Monsieur le Maire, je voulais intervenir sur ce point parce que ces temps-ci nous avons eu à Besançon des manifestations très importantes au Kursaal sur l'enfant. Des personnalités très compétentes sont intervenues et d'ailleurs ont fait recette et je pense que beaucoup d'hommes politiques souhaiteraient en faire autant quelquefois. Mais là n'est pas mon propos, je pense que ces personnes nous amènent à réfléchir sur l'enfant. Ils nous ont interpellés, nous, en tant qu'hommes et femmes politiques d'une façon qui, personnellement, m'a touchée.

Vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur l'Adjoint, justement la réflexion sur le temps, sur l'accueil et sur l'espace. Je ne sais pas si vous étiez à cette conférence, ce sont les trois points sur lesquels M. MONTAGNÉ, qui est un Bisontin, a insisté. Je ne sais pas où en est votre réflexion sur la semaine de quatre jours, il n'avait pas l'air d'être favorable à cette idée. Par contre, il a insisté sur l'étude du rythme de la journée pour les jeunes enfants. Cette question nous interpelle tous, je crois qu'on n'a pas accordé suffisamment de place à l'enfant dans notre ville. On pourrait commencer par notre ville, on peut parler de la France aussi, mais nous pouvons peut-être faire quelque chose.

Je suis mère de famille et grand-mère de 9 petits-enfants, je suis donc très concernée par ce problème, je le vis du matin au soir et je peux vous dire qu'on n'écoute pas assez les enfants et qu'on ne sait pas que les enfants nous écoutent. Je crois qu'une des premières choses à dire, c'est qu'un enfant entend tout. Si une maman, si une institutrice parle devant lui, l'enfant comprend et attention à ce que nous disons, nous, adultes, devant les enfants. Je voulais dire cela, je pense qu'en période de rentrée scolaire, c'est bien.

M. LE MAIRE : Merci Madame CAMPBELL, pour ces bonnes recommandations. L'enfant d'ailleurs entend même avant la naissance. C'est vrai qu'on a eu des conférences fort intéressantes, Hubert MONTAGNÉ est un ancien Bisontin et je suis persuadé que ses propos étaient comme d'habitude très pertinents parce que vous en avez tiré un certain nombre de leçons. Mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites qu'on ne s'intéresse pas à l'enfant ici à la Ville. On pourrait vous donner tout ce que fait la Ville en direction de la petite enfance, de l'enfant, etc. il y en aurait pour longtemps.

M. ALAUZET : Un petit peu dans le même sens, c'est vrai qu'il y a beaucoup de débats autour de l'enfant actuellement et notamment autour des rythmes scolaires. L'Inspecteur d'Académie s'était prononcé il y a quelques mois farouchement contre la semaine de quatre jours, il a semblé ouvrir quelques portes il y a quelques semaines. Je souhaiterais qu'on ne se retrouve pas encore une fois devant le fait accompli, devant une décision unilatérale mais que le Conseil Municipal à travers peut-être des propositions de la Commission, engage dès maintenant une réflexion sur ce problème des rythmes et des applications concrètes pour les jeunes Bisontins.

M. LE MAIRE : On demandera à la Commission de réfléchir, son Adjoint réfléchit déjà depuis longtemps.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, j'ai écouté attentivement le Maire-Adjoint mener son exercice de présentation de la rentrée. On sent, mais c'est humain, une pointe d'autosatisfaction. Moi je suis là plutôt, vous le comprenez bien, pour souligner les points d'inquiétude. J'ai bien noté sur les fermetures de classes l'inquiétude et la fermeté dont témoigne la Municipalité s'agissant de Jean Zay. Je souhaiterais et je souhaite ce soir qu'il en soit de même pour un quartier qui a quand même été particulièrement touché cette année par des fermetures de classes et dont vous n'avez pas fait état tout à l'heure, c'est dans l'annexe, ce n'est pas dans le rapport et je crois qu'il faut quand même étudier attentivement l'évolution des effectifs sur ce secteur qui comporte aussi des quartiers difficiles, c'est Rosemont, où ont été fermées une classe primaire et une classe maternelle. Je souhaiterais que, ce soir à l'occasion de ce bilan de rentrée, nous pensions aussi, vous l'avez fait je le sais, je l'ai fait de mon côté devant le CDEN au printemps, à manifester vis-à-vis de nos interlocuteurs nos inquiétudes et notre fermeté pour qu'à la prochaine rentrée nous réexaminions en fonction des effectifs, les perspectives de réouverture d'au moins l'une de ces deux classes que revendiquent parents d'élèves et enseignants.

Second point, j'ai bien noté le rappel de l'effort d'investissement qui a été fait cette année sur le patrimoine des écoles primaires et maternelles et sur vos perspectives de constructions et de travaux. S'agissant des constructions, nous savons la qualité de l'école des Tilleroyes, nous savons que vous êtes très attentifs à la reconstruction en centre-ville d'un établissement mais je voudrais insister sur une inquiétude qui est celle de l'opposition municipale et qui touche au gros entretien des établissements primaires. Je ne voudrais pas citer d'exemples ici, mais j'en ai saisi par écrit le Maire-Adjoint aux Affaires Scolaires à plusieurs reprises sur des établissements situés dans le Nord-Est de la Ville et puis en centre-ville également. Nous considérons que l'effort financier consenti au bénéfice du gros entretien (toiture, réfection d'installation de chauffage ou d'installations sanitaires) reste insuffisant et qu'il y a sur ce plan une programmation plus soutenue à envisager dans les programmes d'investissements à venir. Je crois qu'il fallait le rappeler ce soir. Une fois encore de nombreux exemples, que connaît bien le Maire-Adjoint, peuvent être cités sur les défauts d'entretien ; de gros efforts sont à faire afin d'éviter des détériorations qui auraient des conséquences sur la vie scolaire.

Troisième point, M. le Maire-Adjoint a rappelé fort opportunément la décision prise par le Ministre de l'Education, M. BAYROU, en faveur des actions d'accompagnement scolaire généralisées au plan national dans le cadre d'un dispositif qui a été rendu public peu avant la rentrée et pour lequel l'Etat va faire un effort important faisant l'objet d'inscriptions budgétaires dès 1995. Alors je crois, sans remettre en cause bien évidemment, loin de moi cette pensée, la totalité des actions que nous menons et dont certaines ont un caractère pilote dans la ville, que c'est peut-être l'occasion, compte tenu de cet effort nouveau de l'Etat et qu'il convient de saluer, d'imaginer peut-être des transferts de moyens à budgets égaux vers un développement, une intensification de ce que nous faisons sur deux secteurs pour l'instant en matière d'apprentissage précoce des langues. Vous avez souligné tout à l'heure que c'était une priorité de la Municipalité. Je pense qu'il y a là un système de vases communicants envisageable compte tenu de l'effort du Ministère qui permettrait de redéployer au bénéfice de l'apprentissage précoce des langues des moyens jusqu'à présent consacrés par la Ville à l'accompagnement scolaire. Voilà les trois points que je souhaitais évoquer à l'occasion de cette communication.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur VIALATTE, nous en avons pris note.

M. JACQUEMIN : C'était une réflexion, Monsieur le Maire, qui m'était faite et qui m'est venue à l'esprit sur le cas Jean Zay. La rentrée scolaire est effectivement le moment en réalité où on prend acte de l'évolution démographique à travers l'évolution des effectifs dans les différents groupes scolaires, donc des tendances de populations dans les quartiers. C'est un des premiers points que révèle la rentrée, mais elle révèle aussi autre chose, un peu l'image que l'école a dans l'esprit des

parents. C'est un peu sur ce point que je voudrais intervenir en disant que dans les quartiers difficiles, il semble effectivement que les parents quelquefois ont de la difficulté à consentir à mettre leurs enfants dans des écoles où ils pensent que les conditions de vie sont plus difficiles. Je sais que vous avez engagé une politique de périmètre qui n'est d'ailleurs pas complètement contraignante et pour ma part je ne crois pas qu'il faille aller vers une politique trop contraignante de périmètre. On n'a pas pris d'arrêté dans ce sens, mais il n'empêche que la rentrée se fait difficilement dans certaines écoles comme Jean Zay parce que le quartier est un peu en difficulté. Mon souhait, et là-dessus nous avons été reçus par l'Inspecteur d'Académie avec Joseph PINARD sur Jean Zay, est que nous puissions regarder dans quelles mesures nous pourrions compenser par une politique municipale ce déficit d'image des écoles en quartiers difficiles en menant un certain nombre d'opérations de valorisation de ces écoles pour venir contrecarrer un peu ces réflexes des familles et ainsi échapper peut-être à une politique de périmètre qui deviendrait trop contraignante. Voilà la suggestion que je voulais vous faire.

M. LE MAIRE : L'Adjoint répondra à tout cela.

M. HINTZY : Merci Monsieur le Maire, je voulais simplement signaler en complément d'information que les difficultés qui ont pu être résolues dans le Département du Doubs proviennent du fait que 50 instituteurs étaient en surnombre dans le Département à la fin de l'année scolaire et qu'il a fallu se bagarrer très sincèrement pour obtenir leur maintien dans le Département. En effet, l'Inspecteur d'Académie avait la possibilité de procéder à la mutation de ces 50 instituteurs professeurs des écoles dans des académies déficitaires. C'est donc par l'intervention syndicale que ces 50 instituteurs sont restés dans le Département, qu'ils ont pu être rémunérés puisque l'Inspecteur d'Académie n'avait pas de budget pour ces instituteurs en surnombre. Je crois que cela méritait d'être dit comme méritaient d'être dites et appuyées toutes les interventions précédentes pour une pérennisation de ces postes qui viennent soulager les quartiers en difficulté.

M. LE MAIRE : Cela a permis de solutionner le cas Bourgogne, on aurait pu faire pareil aussi pour Jean Zay. J'en ai parlé directement à maintes reprises avec l'Inspecteur d'Académie mais malheureusement on n'a pas été tout à fait entendu.

M. BAS : Monsieur le Maire, c'est juste pour évoquer un point qui fait l'objet de la conclusion de la communication de votre Adjoint concernant l'apprentissage des langues. On ne peut naturellement que se réjouir d'une volonté exprimée de développer cet apprentissage des langues. Au-delà d'une volonté incantatoire pour l'instant, pourrait-on avoir plus d'éléments sur le dispositif que l'on doit mettre en place. J'ai déjà eu l'occasion de regretter qu'on n'utilise peut-être pas suffisamment une synergie possible avec le CLA ou autre. A partir du moment où on a un instrument d'une telle qualité dans la Ville, cela peut être même la volonté de développer une action pilote, de faire en sorte que Besançon puisse développer effectivement une image d'une esquisse de bilinguisme d'autant que cela peut avoir des répercussions dans le domaine économique, faciliter la recherche d'emploi pour toutes les catégories de salariés. Est-ce qu'il est possible, ou est-ce trop prématuré aujourd'hui que M. VUILLEMIN nous donne quelques éléments du dispositif qu'il entend mettre en place. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : L'Adjoint va répondre dans un instant.

M. PINARD : A propos de Jean Zay, l'image de l'école est un petit peu le reflet de l'image du quartier, le problème c'est celui du rythme de la réhabilitation. A ce titre, je suis quand même inquiet si j'en crois le journal Le Monde qui est généralement une bonne source. Dans la présentation du budget 1995, les primes à la réhabilitation des HLM sont divisées par 2, il n'y en a plus que 100 000 contre 200 000 par an depuis 5 ans. C'est la présentation du budget 1995 qui m'inquiète.

Et puis, je crois quand même que la Région aurait pu dans le domaine des DSQ adopter une politique un peu plus fine puisque ce qui existe, c'est une attribution identique quelle que soit la dimension des DSQ, cela veut dire que les crédits alloués à Palente-Orchamps sont les mêmes que ceux affectés à Etupes alors que nous avons à faire à une population qui est au minimum 6 fois plus nombreuse. Donc s'il y avait moyen d'affiner une politique, peut-être pourrions-nous aller plus loin plus rapidement en matière de réhabilitation parce que c'est quelque chose de fondamental. Ceci étant, il y a déjà beaucoup d'efforts consentis pour une valorisation de ce groupe scolaire. Je crois qu'il y a quand même très peu de groupes scolaires où les enfants ont à deux pas, accès à un gymnase de grande dimension deux heures par semaine. Ce n'est qu'un exemple des compensations que l'on peut accorder. Effectivement, ce qu'on peut regretter, c'est que la réalité d'un groupe scolaire ne coïncide pas avec l'image qu'on s'en fait, il faut lutter pour réduire ce divorce entre la réalité et l'image.

M. JACQUEMIN : Un point rapide, Monsieur le Maire, pour dire que la discussion budgétaire va s'engager, que comme à l'habitude nous nous battons pour les enveloppes logement. Pour votre indication tout de même, depuis mars 1993, le rythme des logements mis en chantier dans le domaine social est un rythme de plus de 30 % donc c'est quelque chose qu'il faut dire. Pour le quartier de Palente, je rappelle que j'ai pu avoir, je crois que c'est l'opération Ravel, 27 PLA catégorie 1 sur des crédits d'Etat pour effectivement apporter mon concours à l'accélération de la réhabilitation de ce quartier Palente-Orchamps. Car c'est tout de même un des problèmes importants dans cette ville.

M. LE MAIRE : J'espère que votre action continuera d'être bénéfique pour la Ville, Monsieur le Député.

M. VUILLEMIN : Je vais essayer de répondre à toutes les questions dans l'ordre chronologique. S'agissant des écoles du secteur du Rosemont, ce sont des écoles auxquelles je me suis intéressé de très près et je pense que personne ici ne peut le contester. Ce que je veux dire, c'est que ce sont des écoles à la différence d'une autre école dans le même secteur située de l'autre côté de la rue de Dole où on est encore en situation d'équilibre, équilibre qu'il faut absolument maintenir. C'est la première chose que je veux dire et je me battrais pour cela. Deuxièmement, pour ces écoles-là et pour d'autres, toutes les écoles qui sont situées dans les quartiers dits difficiles ou sensibles, il faut absolument se battre pour obtenir que l'Inspection Académique accepte des moyennes par classe qui soient inférieures à celles qu'on accepte ou qu'on observe dans d'autres secteurs. Parce qu'après il faut faire vivre ces écoles, essayer de remonter la pente, de revenir vers des ouvertures si possible, il faut que le seuil d'ouverture soit aussi inférieur à celui qui est demandé pour d'autres écoles.

En ce qui concerne les travaux, c'est vrai qu'on peut toujours dire que ce n'est pas assez, c'est bien évident. Je fais avec les crédits que j'ai. Ce que je peux dire, c'est que chaque année, en chiffre arrondi investissement plus fonctionnement, c'est quand même en gros 6 MF qui sont injectés dans les écoles (peintures intérieures, extérieures, restructuration, le clos, le couvert, etc.), ce n'est quand même pas rien. Depuis 1989 sauf peut-être une année, en plus de ces tranches annuelles, une opération supplémentaire a été menée à bien : restructuration complète de la maternelle Ronchaux, c'était 1989, restructuration maternelle Chaprais, cela doit être l'année d'après ou deux après, cette année restructuration de Rivotte, construction de l'école des Tilleroyes ; donc chaque année ou presque, en plus des tranches annuelles il y avait une opération spécifique. C'est vrai, on peut toujours dire que ce n'est pas assez mais enfin je ne pense pas, on ne peut quand même pas dire que le secteur des bâtiments scolaires soit en mauvais état. Ce n'est pas mon point de vue.

En ce qui concerne les questions du Député JACQUEMIN, c'est vrai que nous avons fait le choix d'une sectorisation souple mais cela ne veut pas dire que derrière cette souplesse il n'y a pas une volonté. Je le redis ici avec la plus grande fermeté, de la manière la plus claire et la plus nette,

notre volonté est qu'il n'y ait pas d'un côté des écoles pour les cas sociaux et de l'autre des écoles pour les autres. Qu'il n'y ait pas d'un côté des écoles pour les enfants issus de l'immigration et de l'autre des écoles pour les autres. Ce n'est pas cela l'école publique. C'est aussi pour cela, en grande partie, qu'on a mis ces règles de recrutement parce que si on laisse faire, dans quelques temps l'école publique à Besançon ce serait cela et nous ne le voulons pas. Comment améliorer l'attraction de certaines écoles ? S'il suffisait de repeindre telle école en rose, en bleu ou en blanc pour que les parents s'y précipitent, on l'aurait fait depuis longtemps. A Saint-Ferjeux il n'y avait pas de salle à manger, on en a mis une, cela n'a pas changé grand chose. On a fait une belle salle informatique, on a fait des tas de choses dans cette école, cela n'a pas changé fondamentalement les choses. M. PINARD vient de rappeler que Jean Zay est une école qui dispose d'un gymnase, il y a des espaces verts, des salles informatiques, deux BCD, plein de salles, ce n'est pas pour cela que les parents font le choix de cette école. Chacun sait bien ici pourquoi certaines familles ne veulent pas y aller et c'est bien contre cela qu'il faut se battre. Ce n'est pas une question de couleur de murs ou de qualité de la BCD ou de la salle informatique, c'est pour une raison que chacun ici connaît bien, qui n'est pas acceptable et contre laquelle il faut se battre.

En ce qui concerne l'apprentissage des langues, le travail avec le CLA est commencé Monsieur BAS. C'est vrai que ce n'est pas partout et c'est peut-être de manière un petit peu marginale. Dans le cadre des CATE il y a certaines écoles qui ont déjà travaillé avec le CLA. L'idée est que les écoles puissent aller au CLA un peu comme on va à Pierre Bayle, dans un musée, etc. et qu'il y ait un échange. On a fait une expérience dans une école maternelle, je crois que c'est la maternelle de la Butte du secteur de M. VIALATTE, où un stagiaire du CLA venait dans l'école. Il faut savoir aussi qu'on s'adresse à un public de maternelle, de primaire ; donc ce n'est pas un cours c'est bien évident mais des interventions sous forme de contes, d'histoires, de photos, de projections et d'initiation des enfants à une culture, à un autre pays, etc. Donc je crois que c'est dans ce sens-là qu'il faut travailler et c'est dans ce sens-là qu'on souhaite développer les choses. J'ai fait allusion à la possibilité d'avoir des échanges de classe à classe, cela commence par des échanges épistolaires, et après les enfants souhaitent aller rencontrer le petit copain à Huddersfield, recevoir le petit copain à Besançon, etc. C'est dans cette direction-là qu'on souhaite travailler et qu'on va travailler.

M. LE MAIRE : Merci de cette communication et des commentaires qui ont suivi.

ANNEXE

I - Carte scolaire 1994

Fermeture de classe

- * Rosemont Primaire
- * Jean Zay Primaire
- * Rosemont Maternelle
- * Grette Maternelle
- * Fontaine-Argent Maternelle

Ouverture de classe

- * Tilleroyes

II – Effectifs (à la date du 17/09/1994)

* Ecoles Primaires	7 001
* Ecoles Maternelles	4 635
* Enfants Communes Extérieures	585

III – Moyens*III.1. Affaires scolaires*

* Agents spécialisés écoles maternelles	137
* Agents des écoles	49
* Surveillants sorties écoles	34
* Garderies du matin	39
- primaire : 25	
- maternelle : 14	
* Etudes du soir :	168
- primaire : 117	
- maternelle : 51	

III.2. Restauration municipale

* Cuisines centrales	3
* Restaurants scolaires	79
* Cuisinières et aides cuisinières à temps complet	32
* Serveuses de restaurant à temps partiel	97
* Surveillants animateurs	262
* Chauffeurs - livreurs	8

4 810 enfants inscrits au 16 septembre 1994.